**Note aux candidats**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **But du Fonds**

Le Fonds Sillon d’Art a pour objet la promotion d’activités culturelles et artistiques dans la province de Luxembourg. Il s’attache à favoriser ou développer des activités culturelles, artistiques ou musicales à Maboge, dans la commune de la Roche-en-Ardenne et au-delà. Loti dans une ancienne ferme familiale ardennaise (Le patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie, volume 7, p. 259, Pierre Mardaga éditeur, 1979), le Sillon d’Art à Maboge accueille, depuis août 2000, jeunes talents et artistes confirmés, toutes disciplines artistiques confondues.

Le Fonds Sillon d’Art veut encourager l’expression et la créativité artistiques en stimulant l’éveil, la découverte et l’apprentissage. Il ambitionne de contribuer à développer le potentiel inventif et l’ouverture d’esprit des intervenants ainsi que des participants. En créant des liens institutionnels et une convergence efficace entre les acteurs de terrain, les habitants d’une région et les touristes, le Fonds aspire à creuser de nouveaux sillons afin de susciter la collaboration, le partage et le bien-être culturels.

1. **Soutien**

Le **budget bisannuel** du Fonds est de **3.000 €.**

Le Fonds peut soutenir des chorales, des groupes musicaux, des initiatives dans l’art littéraire, l’art visuel, l’art graphique, …

1. **Procédure de sélection**

La sélection est assurée par le Comité de gestion.

Les **critères** suivants guident l’examen des dossiers:

* l’importance de **créer des** **liens** entre les acteurs de terrain (offices du tourisme, centre culturels, musées, mouvements de jeunesse, …) et les porteurs de projets;
* la stimulation de la **convergence** entre les habitants d’une région et les touristes par la mise en valeur du patrimoine local et la promotion des arts; **la valeur pédagogique du projet** (entraînant e.a. un changement de regard, l’éveil de la curiosité, l’incitation à la découverte, l’activation du potentiel, le partage de connaissances, …) et sa valeur **exemplative** (la promotion d’autres activités);
* l’encouragement des liens intergénérationnels;
* la **créativité** et le caractère **innovant** du projet;
* **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision, la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l’évaluation et le suivi du projet);
* **les garanties de continuité du projet** (accessibilité, possibilité d’études, …).

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion. Si nécessaire, il fait appel à l’avis d’experts indépendants. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l’objet d’une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l’affectation du soutien.

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants:

* le formulaire de candidature doit être rempli complètement et n’est disponible qu’en français;
* le porteur du projet est le représentant d’une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale);
* le projet doit être pertinent par rapport à l’objectif du Fonds.
1. **Modalités de participation**

Pour participer, les candidats doivent compléter le **formulaire de candidature** en ligne à partir du site de la Fondation Roi Baudouin ([www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be/)). Plus d’information concernant le fonds est accessible sur le site [www.bonnescauses.be](http://www.bonnescauses.be).

Les annexes suivantes sont souhaitées:

* les visuels du projet
* les informations pratiques
* si le candidat n’est pas le responsable, l’autorisation ou la procuration du propriétaire

Les annexes avec un astérisque sont obligatoires.

**Pour toute information spécifique : Laura Goyens – goyens.l@mandate.kbs-frb.be - 02/549 61 99**